

Égalité Fraternité







WEBINAIRES ÉVITER • RÉDUIRE • COMPENSER

des 20 et 22 juin 2023

Séquence ERC en zones humides : cas de l'écoquartier de la Nock

Eve Cauquis, cheffe de projet - Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval Thomas Schwab, responsable d'études biodiversité & aménagement – Cerema Est



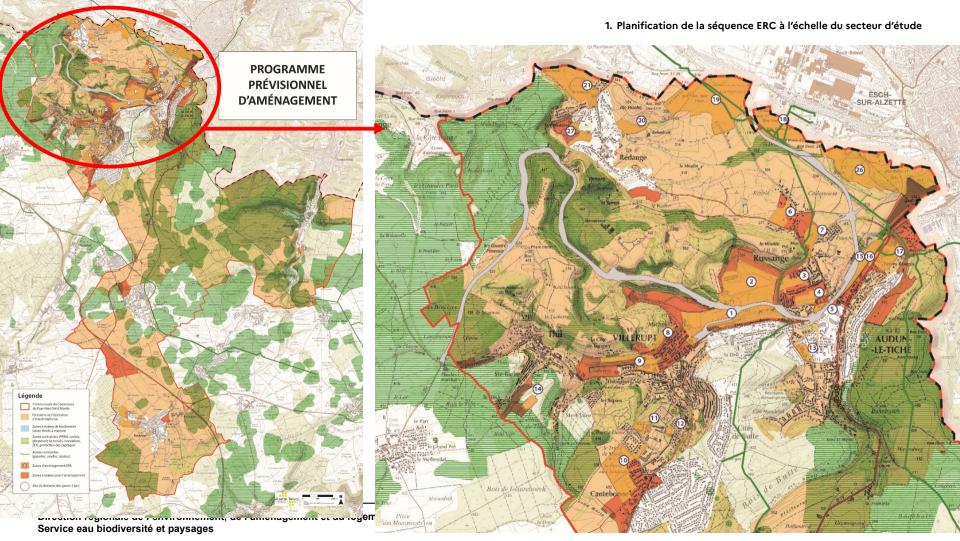


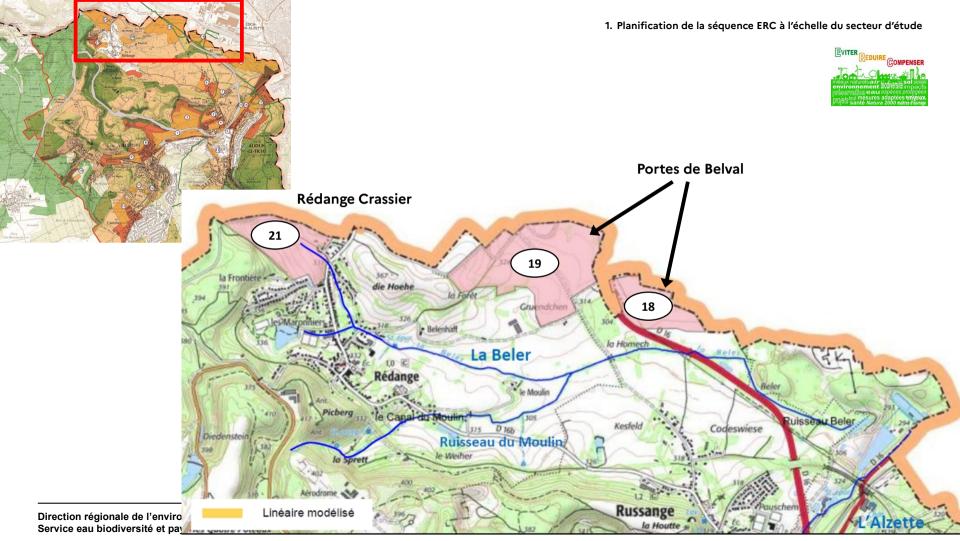
Sommaire

1. Planification de la séquence ERC à l'échelle du secteur d'étude

2. Déclinaison de la séquence ERC : l'écoquartier de la Nock

3. Difficultés, perspectives, bilan







Portes de Belval: inventaire zones humides (pédologie)

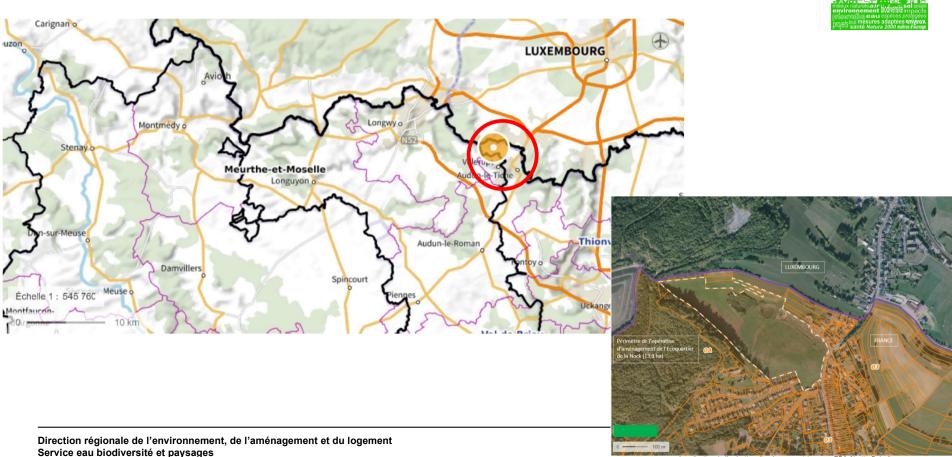


Localisation de l'opération d'aménagement (source : EPA Alzette-Belval)



Localisation du projet







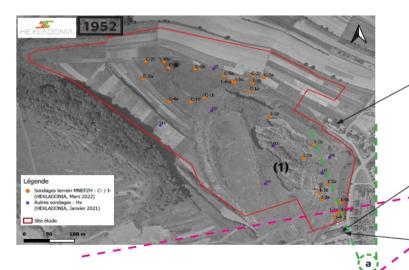
Historique du site

Terrain en 1957 à 20-30m au-dessus du Terrain Actuel (du fait des dépôts du Crassier)

Terrain en 1957 était incliné à cet endroit vers le Nord

==> inversion complète du versant par rapport à l'actuel (incliné actuellement vers le Sud)





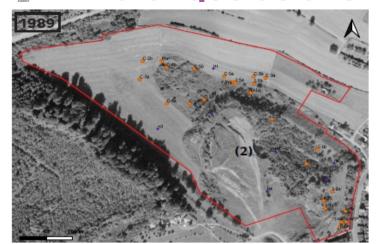


Source : industrie.lu

2. Déclinaison de la séquence ERC : l'écoquartier de la Nock

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Essilité

Historique du site











2. Déclinaison de la séquence ERC : l'écoquartier de la Nock

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égotité
Fostermisé

Historique du site



Source : industrie.lu



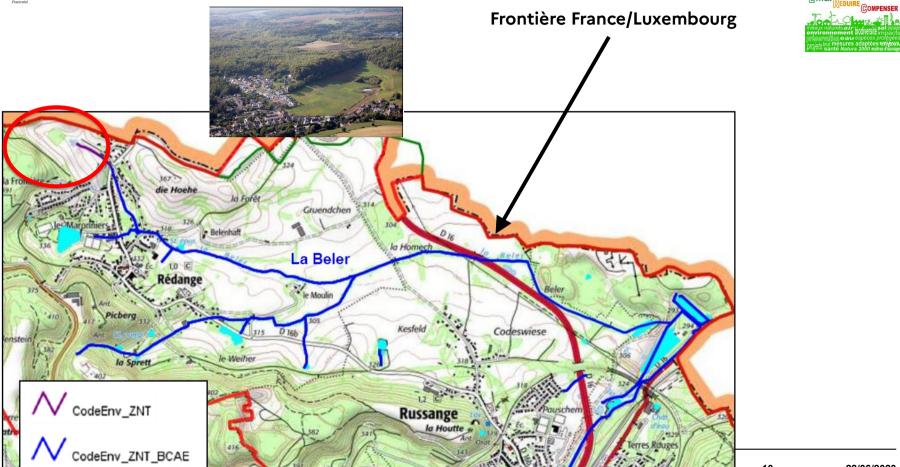








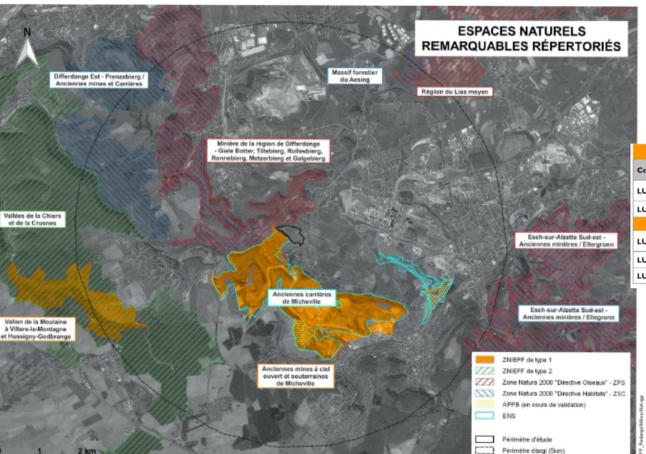
Localisation du site - bassin versant





Localisation du site – espaces naturels





Zones de l'Intection Speciale (213)							
Code	Nom	Distance minimale (kr					
LU0002008	.U0002008 Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebierg, Rollesbierg, Ronnebierg, Metzerbierg et Galgebierg						
LU0002009 Esch-sur-Alzette Sud-Est - Anciennes minières / Ellergronn							
	Zones Spéciales de Conservation (ZSC)						
LU0001028	Differdange Est - Prenzebierg / Anciennes mines et Carrières (LU0001028)	0.192					
LU0001030	Esch-sur-Alzette Sud-Est - Anciennes minières / Ellegronn	4.5					
LU0001075	Massif forestier du Aesing	4.25					



Localisation du site - paysage

Vue aérienne depuis le Nord-Ouest de l'ancien crassier



Le projet



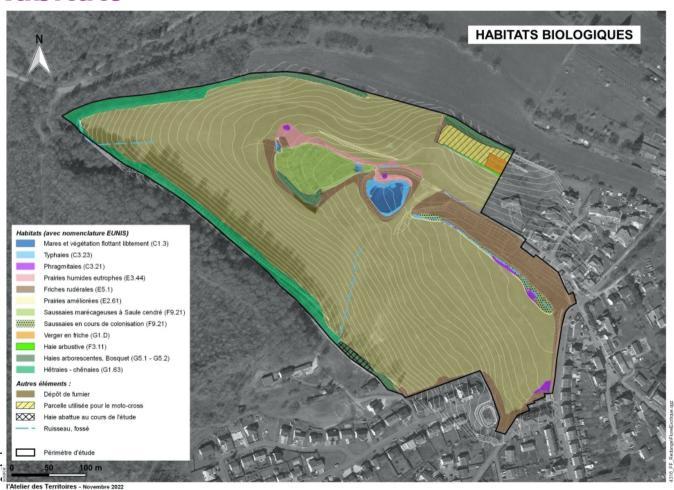
Vue aérienne depuis le Sud de l'ancien crassier



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Service eau biodiversité et paysages



Habitats







Zones humides





ZH réglementaires : 1,35ha

- Saulaie marécageuse à saule cendré
- Roselière
- Typhaie
- Phragmitaie
- Prairie humide eutrophe

14



Écoulements des eaux sur le crassier

Figure 38: Localisation des observations











Écoulements des eaux sur le crassier

Figure 38: Localisation des observations





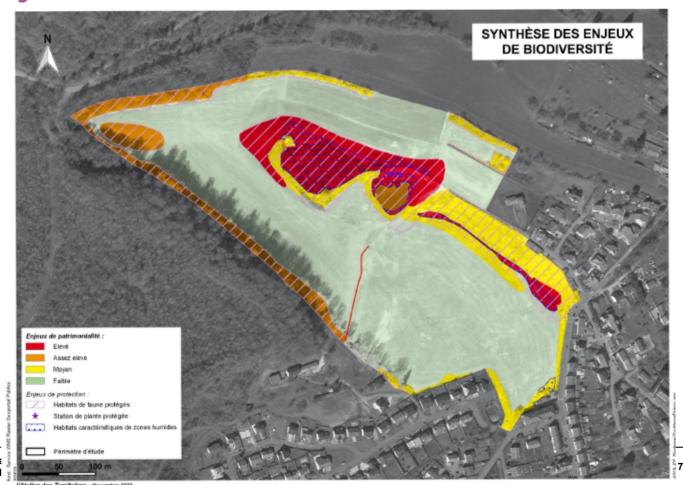






Enjeux liés à la biodiversité









Espace urbanisé: 13 ha

Logements: 350

Surf urbanisée : 65/70 %

Surf milieux naturels: 30-35%

Urbanisation sur l'ensemble du pourtour de la ZH centrale + modification des écoulements amont (concentration, déviation)

Écoulement au sud-ouest impacté (reprofilé, calibré)

Cours d'eau aval ZH reprofilé/canalisé



Le projet : 2018

Plan de gestion des eaux



Gestion des eaux :

- Nombreux bassins pour gérer les volumes amont et les surfaces nouvellement imperméabilisées
- Peu de valorisation des ZH pour tamponner les volumes

22/06/2023

19

Requestionner le projet - Version en cours





1) Évitement : aucun aménagement sur amont crassier, ruissellements bassin versant forestier non interceptés (évite les impacts indirects)

2) Réduction:

- Logements : baisse des emprises en gardant le même nombre de logements
- Voiries: diminution des emprises par modification du plan de circulation (chemin piéton au nord-est)
- **Surf urbanisée**: 40 % (65-70 % avant)
- **Surf milieux naturels**: 60 % (30-35 % avant)
- Écoulements/continuités: mieux intégrés dans le projet

20

Requestionner le projet – <u>Version en cours</u>

Surf urbanisée : 40 % (65-70 % avant)

Surf milieux naturels: 60 % (30-35% avant)



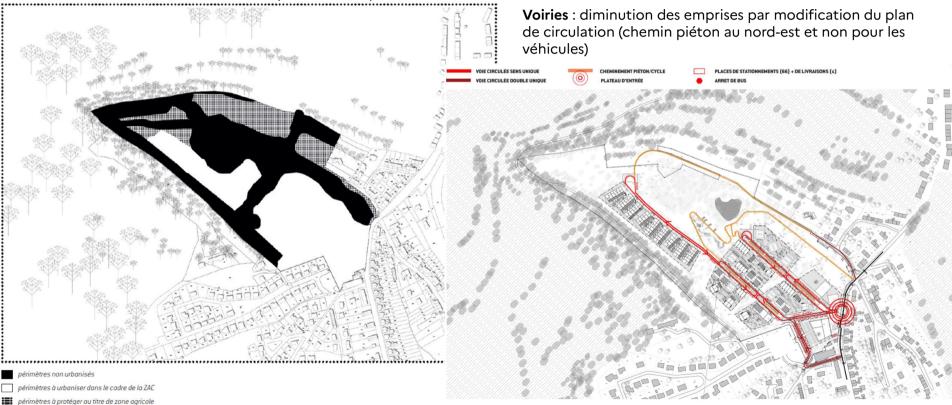
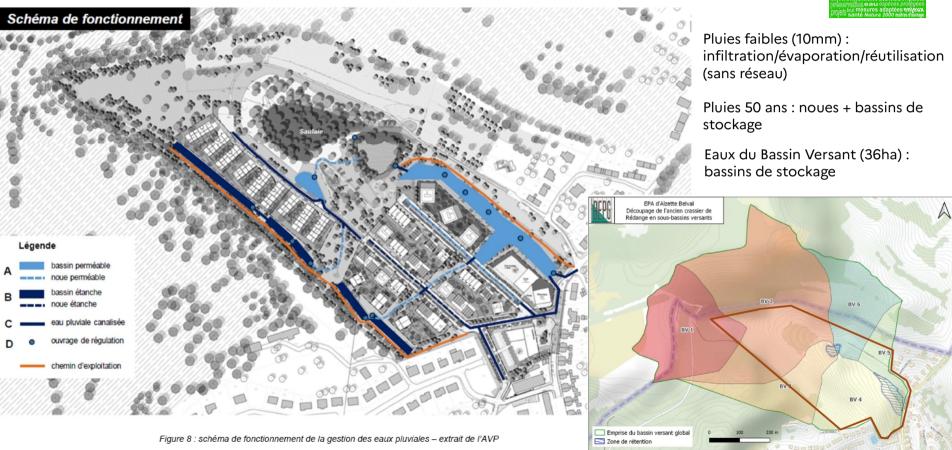


Figure 7 : Principes de desserte - extrait de l'AVP



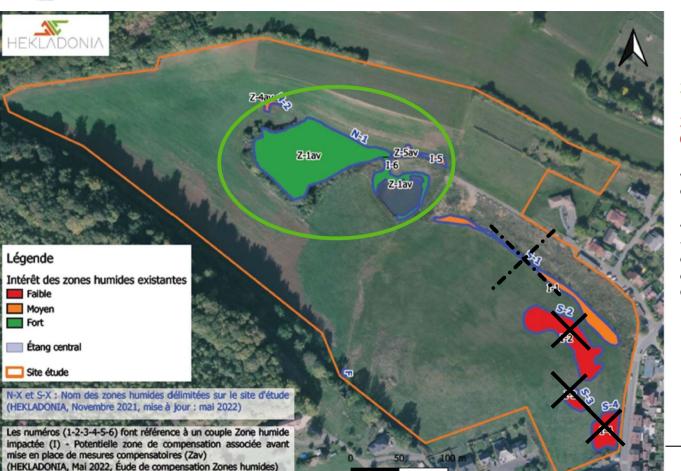
Requestionner le projet - <u>Version en cours</u>







Requestionner le projet – Impacts ZH à compenser





ZH préservées (enjeux forts): 0,85ha

ZH impactées (enjeux faibles à moyens) : 0,5ha :

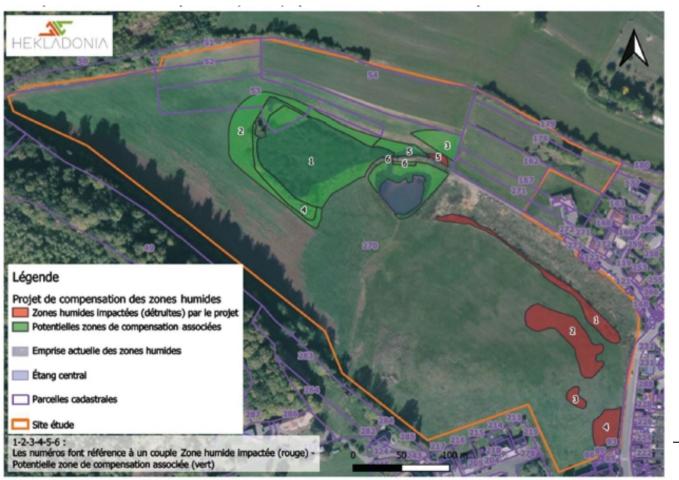
- ZH S2/S3/S4 (en rouge, 0,35ha) = destruction
- ZH S1 (en orange; 0,15ha) = destruction « temporaire » en phase chantier <u>mais</u> considérer comme destruction totale dans les impacts à compenser (R. 211-108 Code Envrt)



Évaluation des fonctions des ZH (méthode nationale Onema, Mnhn, 2016)



Requestionner le projet - Impacts ZH à compenser



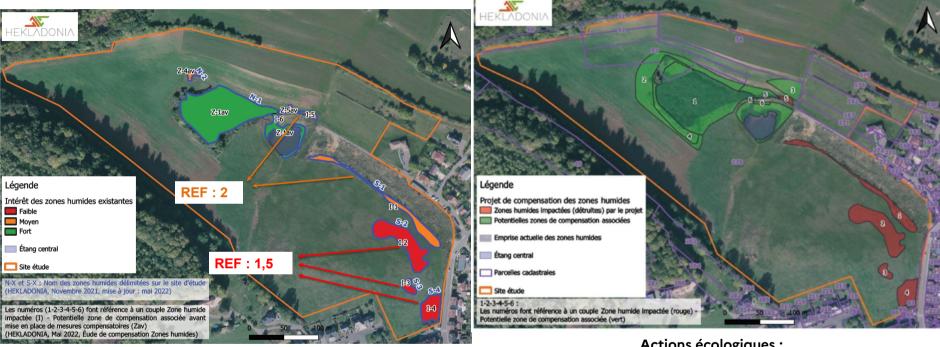
Compensation par couple Zhi (impactée)/Zhc (compensée) respectant:

- Même système hydrogéomorphologique
- Contexte identique : masse d'eau, paysage, zone d'alimentation en eau, habitats
- Ratio d'équivalence fonctionnelle : à définir et a justifier (diapo suivante)
- Étude pédologique + géotechnique confirmant les potentialités de réhabilitation/restauration (hydromorphie sous-jacente, venues d'eau, sol/topographie favorables)

24



Requestionner le projet – Impacts ZH à compenser



Ratios d'équivalence fonctionnelle :

- Enjeux faibles = 1,5
- Enjeux modérés = 2

Actions écologiques :

- Réhabilitation de ZH « détruites » (couples 2/3/4) : suppression de remblais + diversification habitats, végétalisation (si nécessaire)
 - Restauration de ZH dégradées (couples 1/5/6): suppression drain, modelage terrain, végétalisation, diversification des habitats



Requestionner le projet – Impacts ZH à compenser

Couples de ZH impactées / potentielles ZH de compensation (protocole MNEFZH)		Couple 1		Couple 6			Couple 5]	milleux naturels air blodyershit impacts environnement blodyershit impacts priseuren sin au especes protegiess projets but mesures adaptes enjeux. projets sante Natura 2000 mains d'ouse	
			en m²	en ha		en m²	en ha		en m²	en ha		
Surfaces de ZH impactées et des	Surfaces en ZH impactée (considérée détruite à 100%)	I-1	1438	0,1438	I-6	35	0,0035	I-5	136	0,0136	1	
potentielles ZH de compensation	Surfaces de compensation ZH totales	Z-1	9778	0,9778	Z-6	76	0,0076	Z-5	539	0,0539		
	Ratio d'Équivalence Fonctionnelle (REQ) fixé	2,0								A	Gains écologiques « bruts »	
	Nombre d'indicateurs associés à un gain fonctionnel	22 21 21				1						
<u>Équivalence fonctionnelle</u>	Nombre d'indicateurs associés à une équivalence	17			18			16				Gains écologiques <u>avec</u>
	fonctionnelle (d'après le REQ choisi) et pourcentage									- 1		<u>équivalence fonctionnelle</u> (76 à
	d'indicateurs associés à un gain suffisant pour atteindre	soit	77	7%	soit	86	5%	soit	76	5%		86% des indicateurs)
	l'équivalence fonctionnelle fixée											00% des maicateurs)
												⇒ Équivalence surfacique ≈ 2,5/1
Couples de ZH impactées / potentielles ZH de compensation (protocole MNEFZH)		Couple 4		Couple 2		Couple 3			l	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
0 - f d - 711 i d d	Conference on 711 in months (see state of a state of a 10000)		en m²	en ha		en m²		1.0	en m²			
Surfaces de ZH impactées et des potentielles ZH de compensation	Surfaces en ZH impactée (considérée détruite à 100%)	1-4	915 1467	0,0915	I-2 7-2	2273 3411	0,2273	I-3 7-3	273 891	0,0273		
potentielles zn de compensation	Surfaces de compensation ZH totales	Z-4	1467	0,1467	Z-Z	5411	0,3411	Z-3	991	0,0891		Caina ágalagiau agus sa hausta sa
	Ratio d'Équivalence Fonctionnelle (REQ) fixé				1,5			A	Gains écologiques « bruts »			
Équivalence fonctionnelle	Nombre d'indicateurs associés à un gain fonctionnel	22		23		21				Gains écologiques <u>avec</u>		
	Nombre d'indicateurs associés à une équivalence	11		14		19						
	fonctionnelle (d'après le REQ choisi) et pourcentage									- 1	\rightarrow	<u>équivalence fonctionnelle</u> (50 à
	d'indicateurs associés à un gain suffisant pour atteindre	soit	50	0%	soit	61	1%	soit	90	0%		90% des indicateurs)
	l'équivalence fonctionnelle fixée											⇒ Équivalence surfacique ≈ 2/1
											•	

+ Analyse qualitative de la pertinence des indicateurs à l'équivalence (OK ici)



Gestion des eaux de ruissellement

Scenario 1: Lit mineur + bassins stockage

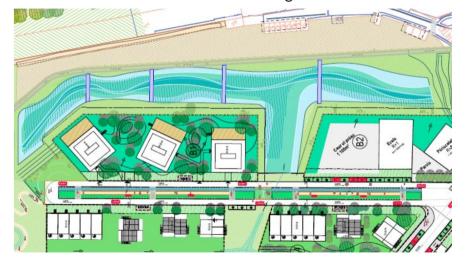


Scenario 2: Bassins sur lit mineur





Scenario 3 : Zones de débordement intégrées dans le fond de vallée

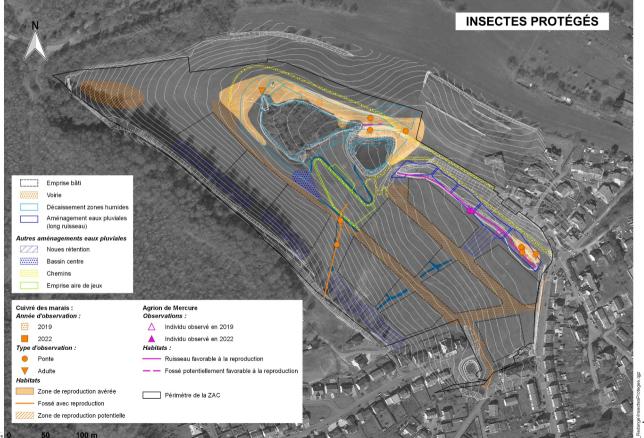


<u>Scenario 3 retenu</u>: intégration environnementale, faisabilité technique, respect des volumes à gérer, pérennité



Interactions mesures R/C et espèces protégées





Cuivrée des marais (observations 2022) :

- Reproduction sur site dans emprise des futures mesures compensatoires ZH, écoulement ouest et exutoire aval
- => compatibilité mesures compensatoires et cuivrée en cours d'étude (enjeu prairies humides à rumex)
- => cheminement piéton autour de la ZH à adapter

Agrion de Mercure (observations 2022):

- Individus sur cours d'eau aval
- => compatibilité avec travaux de gestion des eaux en cours d'étude (incertitudes sur adaptation phase travaux pour préservation habitat ????)
- => recherche site(s) de compensation (amont du crassier, 1 à 2km du site)

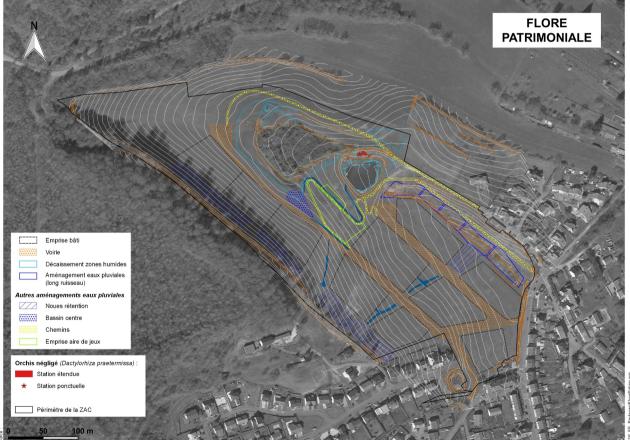
l'Atelier des Territoires - Février 2023



l'Atelier des Territoires - Octobre 2022

Interactions mesures R/C et espèces protégées





Flore patrimoniale (observations 2022):

 Présence d'orchis négligée autour de la zone en eau centrale

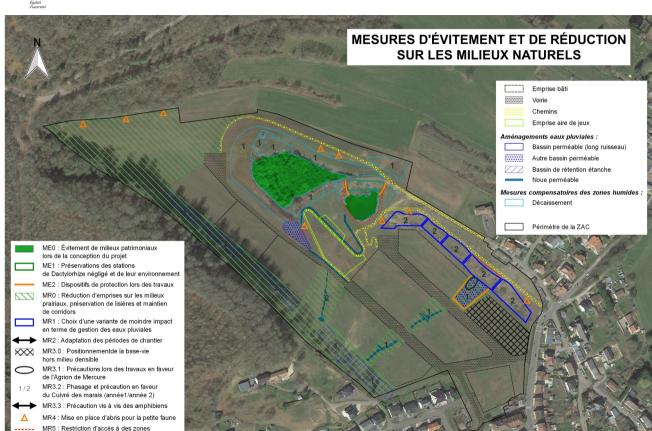
=>travaux de compensation ZH à adapter pour éviter l'impact sur la petite population (zone tampon d'absence d'intervention, gestion à intégrer)

=> influence sur compensation ZH à préciser (en cours)





Requestionner le projet - En synthèse





+ Compensation des impacts résiduels :

- **ZH** : réhabilitation et restauration des ZH sur site (saulaie marécageuse, prairie humide, roselière/typhaie)
- Cuivré des marais : en cours de définition sur site en lien avec MC ZH (prairie à rumex)
- Agrion de Mercure: en cours d'étude des potentialités sur site mais fortes incertitudes (cours d'eau aval). Analyse potentiel compensation (amont crassier, vallée de la Beler dans périmètre de 1-2km du Crassier)
- Orchis négligée : à protéger (étude en cours)

sensibles en phase d'occupation



Conclusion

ANTICIPATION

FLEXIBILITÉ

REMISE EN QUESTION

ADAPTATION

